

## ACCESSIBILITE AUX SEJOURS

### EVALUATION DU DEGRE D'AUTONOMIE

| PUBLIC                        | Vie quotidienne   | Déplacement   | Vie en groupe   | Encadrement                           |
|-------------------------------|---|---|---|---------------------------------------|
| <b>A TRES BONNE AUTONOMIE</b> | Se prend en charge totalement. Capacité à vivre seul.             | Se prend en charge totalement. Capacité à vivre seul.         | Bonne intégration à la vie en collectivité                                | 1 accompagnant pour 5 à 10 vacanciers |
| <b>B AUTONOMIE RELATIVE</b>   | Juste à stimuler dans les actes de la vie courante                | Etre un marcheur fatigable ou non                             | Adaptation aisée à une situation nouvelle. Troubles facilement résolus.   | 1 accompagnant pour 3 à 4 vacanciers  |
| <b>C PEU D'AUTONOMIE</b>      | Aide nécessaire dans les actes de la vie courante                 | Marcheur fatigable. Aide humaine ou matérielle indispensable. | Accompagnement renforcé. Troubles ponctuels.                              | 1 accompagnant pour 2 vacanciers      |
| <b>D GRANDE DEPENDANCE</b>    | Prise en charge très importante pour les actes de la vie courante | Dépend d'une personne.  | Peut se montrer imprévisible. Accompagnement nécessaire pour la sécurité. | 1 accompagnant pour 1 vacancier       |

Il relève de votre responsabilité d'apprécier la capacité de vos résidents à participer à nos séjours. Nos séjours ne sont pas accessibles aux personnes présentant un risque de violence, d'agressivité comme frapper, griffer, tirer les cheveux, ou de tout autre comportement asocial perturbant un séjour de vacances comme manger dans l'assiette d'un autre, salir les locaux de ses excréments, faire du bruit la nuit, ...

Tout dysfonctionnement que nous pouvons connaître entraîne une première prise de contact avec vous pour résoudre le problème rencontré. Une fois cette démarche effectuée sans plus de succès il vous incombe d'organiser le rapatriement à vos frais de la personne concernée. Dans tous les cas, le séjour reste dû.

#### Arrivée/départ

Le départ et l'arrivée du séjour se font au Rimlishof. Les gares SNCF les plus proches sont celles de Bollwiller, Colmar ou Mulhouse, à préciser lors de l'inscription. Une navette gare/Rimlishof peut être assurée moyennant une participation financière.